

**CRÉ**  
*Vallée-du-Haut-Saint-Laurent*

Mémoire présenté à  
la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de  
l'agroalimentaire québécois

Présentation faite par  
Monsieur Sergio Pavone  
Président de la CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent

Salaberry-de-Valleyfield  
17 avril 2007

## **Table des matières**

|  |    |
|--|----|
| Introduction .....                             | 4  |
| La production agricole .....                   | 5  |
| Pistes de solutions .....                      | 6  |
| La transformation alimentaire .....            | 7  |
| Pistes de solutions .....                      | 8  |
| La distribution alimentaire .....              | 9  |
| Pistes de solutions .....                      | 10 |
| La ruralité et le développement régional ..... | 11 |
| Pistes de solutions .....                      | 12 |
| Conclusion .....                               | 13 |
| Sommaire des recommandations.....              | 14 |

### **Présentation du mémoire**

Monsieur Sergio Pavone, président CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent

### **Recherche et rédaction**

Madame Sarah Delisle, consultante

Monsieur Pierre-Luc Côté, coordonnateur du développement régional  
CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent

### **Comité de concertation CAAAQ**

Monsieur Michel Lapierre, président de la CRÉ

Madame Lyne Dansereau, MRC Roussillon

Madame Céline Lebel, MRC Le Haut Saint-Laurent

Monsieur Raymond Malo, MRC Vaudreuil-Soulanges

Monsieur Michel Morneau, MRC Beauharnois-Salaberry

Monsieur Gilles Desgroseillers, MRC Les Jardins-de-Napierville

Madame Carole Cardinal, CLD Roussillon

Monsieur Charles-Antoine Légaré, CLD Le Haut Saint-Laurent

Monsieur Mario Besner, CLD Vaudreuil-Soulanges

Madame Julie Fortin, CLD Beauharnois-Salaberry

Monsieur Michel Charbonneau, CLD Les Jardins-de-Napierville

### **Comité de révision (Membres du comité exécutif CRÉ)**

Monsieur Alain Castagner, préfet MRC Haut-Saint-Laurent

Monsieur Michel Charbonneau, Coprésident de la Commission Économie et  
Sciences

Monsieur Yves Daoust, préfet MRC Beauharnois-Salaberry

Madame Marie-Louise Gentric-Kerneïs, présidente Commission scolaire  
des Grandes-Seigneuries

Monsieur Michel Kandyba, maire Ville de Pincourt

Monsieur Michel Lavoie, préfet MRC Jardins-de-Napierville

Monsieur Sergio Pavone, maire Ville de Châteauguay

### **CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent**

88, rue Saint-Laurent

Salaberry-de-Valleyfield

J6S 6J9

Tél : 450-370-1881

## **Introduction**

La Conférence régionale des élus de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent regroupe 39 administrateurs couvrant cinq MRC dont trois sont en partie ou en totalité sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal. Notre région est fière d'être reconnue, au sein de la zone administrative de la Montérégie, pour son rôle de leader du créneau d'excellence bioalimentaire par le programme Action concertée de coopération régionale de développement (ACCORD) du Ministère du développement économique, de l'innovation et de l'exportation.

Considérant le mandat accordé aux CRÉ de donner des avis au ministre sur le développement de leur région, nous reconnaissons que la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ) est une tribune appropriée et d'importance pour faire valoir les idées, solutions ainsi que les défis vécus au sein de notre territoire. Nous misons sur nos efforts ainsi que sur ceux de chaque instance locale, régionale et gouvernementale afin d'éclairer les choix de notre société vers une économie agricole et agroalimentaire davantage dynamique, diversifiée, organisée et innovatrice.

Dans le cadre de la CAAAQ, notre CRÉ s'est engagée dans un exercice de concertation auprès des partenaires des MRC et des CLD de la région afin de se pencher sur certains thèmes abordés dans le document de consultation de la CAAAQ. Nous vous présentons ici l'essentiel des recommandations retenues pour favoriser l'essor du secteur agricole et agroalimentaire québécois.

## La production agricole

L'ensemble de nos cinq MRC compte un total de plus de 2300 entreprises agricoles<sup>1</sup>. Les productions végétales sont prépondérantes, particulièrement pour ce qui est de la production de céréales et d'oléoprotéagineux. Les légumes frais sont aussi favorisés par le climat et les terres de grande qualité. La production laitière est de loin la production animale la plus répandue sur le territoire de notre CRÉ, alors que la production porcine est très peu présente. La Montérégie-Ouest se classe au deuxième rang dans la production de veaux de finition, au premier rang dans la production de légumes de transformation et également au premier rang dans la production de maïs-grain<sup>2</sup>.

Notre région a aussi suivi le courant de la consolidation des entreprises agricoles, se traduisant généralement par une augmentation des superficies et une diminution du nombre de ferme, mais à différents rythme selon les productions. Depuis quelques années, de nouvelles opportunités se dessinent au niveau de la production de masse destinées à des marchés spécifiques tels que l'éthanol, les bioproduits, etc. Nous souhaitons que de telles avenues soient évaluées en termes de développement durable et d'optimisation du potentiel agricole afin que les nouveaux marchés soient bénéfiques pour l'ensemble de l'économie et de l'environnement.

Dans le contexte de la compétitivité mondiale et connaissant les coûts associés à nos exigences environnementales, fiscales et sociales certains segments du monde agricole se tournent vers la diversification des activités de la ferme. Considérant les opportunités actuelles, les producteurs et productrices agricoles bénéficieraient de développer davantage leur potentiel entrepreneurial et de bonifier leur savoir. Nous croyons que l'agriculture québécoise doit se diversifier dans des domaines prometteurs et ce, de concert avec les centres de recherche actuellement en place. Un transfert accru des connaissances, notamment au niveau des nouvelles productions et des tendances de consommation doit faire partie de nos priorités.

Nous reconnaissons la richesse et le rôle indispensable de l'ensemble du secteur de la production agricole. C'est pourquoi nous sommes alarmés par la problématique actuelle du transfert des entreprises agricoles. Nous affirmons notre appui pour que les initiatives actuelles facilitant le transfert des entreprises agricoles soient bonifiées par des solutions novatrices et un soutien financier adéquat.

---

<sup>1</sup> MAPAQ, fiche d'enregistrement des exploitations agricoles en date du 12 janvier 2006

<sup>2</sup> MAPAQ, Direction régionale de la Montérégie-Ouest, *Rapport annuel 2002-2003*

L'introduction de la valeur ajoutée à la ferme est depuis plusieurs années source d'espoir pour diversifier les activités de la ferme et ainsi permettre la pérennité de notre modèle agricole. Puisque la valeur ajoutée est un important baromètre de l'activité économique, nous considérons que davantage d'efforts doivent être consentis afin de favoriser l'émergence de projets agricoles à valeur ajoutée, par exemple l'agriculture biologique, la transformation à la ferme et l'agrotourisme. « *Axer notre développement agricole vers des produits à valeurs ajoutée et de haute qualité* » est un engagement de notre CRÉ dans notre plan quinquennal 2005-2010.

Le haut niveau de législation québécoise vient contrer et ralentir, voir même empêcher des initiatives de diversification des activités de la ferme et des projets de valeur ajoutée. La *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA) a une grande valeur pour la protection du patrimoine agricole, mais profiterait d'une révision afin de faciliter la maintien des fermes québécoise.

**Les élus ainsi que les partenaires de la CRÉ recommandent à la CAAAQ les pistes de solution suivantes :**

- S'assurer que les nouvelles productions de masse soient viables économiquement et environnementales;
- Développer une culture d'innovation au sein du secteur de la production agricole par le biais de la formation, notamment dans les domaines de la gestion d'entreprises, de l'innovation technologique, de la diversification des activités de la ferme, des nouvelles productions et des tendances de consommation;
- Favoriser, dans une perspective de développement durable, l'émergence de productions comportant des opportunités économiques intéressantes;
- Revoir la LPTAA afin de faciliter la diversification des activités de la ferme dans une perspective de protection du dynamisme des fermes québécoises;
- Bonifier les initiatives en transfert d'entreprises agricoles;
- Soutenir l'émergence de projets liés à la valeur ajoutée à la ferme;
- Favoriser le maillage entre les entreprises agricoles et les secteurs de la transformation et de la distribution.

## La transformation alimentaire

De par la proximité des produits agricoles, l'accès à un bassin de main d'œuvre important et le réseau de transport actuel, bon nombre d'entreprises de transformation se sont établies en Montérégie-Ouest. Quelques entreprises de transformation d'envergure qui emploient plus de 100 personnes ont choisi le territoire couvert par notre CRÉ pour s'établir. Or, la grande majorité de nos entreprises de transformation sont des micro-entreprises qui emploient moins de 5 personnes.<sup>3</sup>

Le comité du créneau bioalimentaire Montérégie (Programme ACCORD) a élaboré un plan d'action exhaustif et des stratégies prometteuses de développement en transformation alimentaire. Certains aspects de la situation actuelle nous interpellent et nous amènent à formuler des recommandations qui sont aussi liées au créneau bioalimentaire Montérégie, ce que nous le précisons par la mention ACCORD.

Tout d'abord, nous croyons que le Québec doit conserver et explorer davantage son double rôle en transformation alimentaire, soit celui de la transformation à grande échelle de produits standardisés et celui des produits de créneaux et à valeur ajoutée. Les entreprises de transformation devraient être mieux soutenues pour augmenter leur compétitivité et leur productivité par le transfert technologique et la formation en stratégie d'affaire (ACCORD). Ces entreprises devraient aussi bénéficier d'un soutien pour la mise en application des exigences liées à la salubrité et la traçabilité (ACCORD). Notre haut niveau en matière de législation ne devrait pas nuire à la capacité d'exportation de nos entreprises.

Afin de favoriser l'émergence d'entreprises de transformation, nombre d'actions doivent être posées. Étant donné l'importance de l'investissement de départ dans le domaine de la transformation, nous considérons que la mise sur pied d'un incubateur régional d'entreprises de transformation est un incontournable (ACCORD). Ce projet facilite le démarrage d'entreprises et favorise l'essor d'une culture de coopération par l'optimisation des équipements au sein des entrepreneurs.

Le démarrage de projets de transformation à la ferme est souvent ardu de par la législation actuellement en place. Par exemple, les normes de salubrité exigées pour les boucheries, fromageries et projets de transformation alimentaire à la ferme sont souvent des facteurs limitant la création d'entreprises. De plus, la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* freine nombre

---

<sup>3</sup> MAPAQ, *Profil bioalimentaire de la Montérégie*, 2006

d'entreprises à émerger et à se consolider. Nous voulons que la culture d'innovation et d'entrepreneurship du Québec se traduise dans nos législations affectant le démarrage d'entreprises ainsi que leur développement.

Sachant que nombreuses sont les entreprises de transformation qui ont vu le jour au sein d'entreprises agricoles, nous sommes préoccupés par la santé financière actuelle des entreprises agricoles. En limitant la surcapitalisation des entreprises agricoles et en augmentant l'accès aux différents programmes facilitant l'émergence de projets en transformation, nous sommes convaincus de voir naître de nouvelles entreprises originales et innovatrices. Nous souhaitons donc que les services conseils en gestion soient encore plus répandus et valorisés.

Le réseautage régional et interrégional ainsi que le partenariat au sein du secteur bioalimentaire est maintenant une priorité à l'échelle du Québec (ACCORD). Ainsi, plus la coopération fera partie de nos façons de faire, plus le transfert d'expertise et la veille technologique sera efficace. Nous croyons que l'émergence d'une culture d'innovation est une solution d'avenir pour améliorer la compétitivité et la productivité des entreprises de transformation québécoises (ACCORD).

**Les élus ainsi que les partenaires de la CRÉ recommandent à la CAAAQ les pistes de solution suivantes :**

- Meilleur soutien aux entreprises de transformation, notamment pour le transfert technologique, la formation en stratégie d'affaire et la mise en application de normes de salubrité et traçabilité (ACCORD);
- Mise sur pied d'un incubateur d'entreprises de transformation (ACCORD);
- Faciliter le démarrage de nouvelles entreprises de transformation par l'assouplissement de certaines législations (*Loi sur les produits alimentaires* et règlements correspondants, *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* et règlements correspondants);
- Appuyer le développement des services conseils en gestion agricole;
- Établir un réseautage régional et interrégional au sein du secteur de la transformation (ACCORD).

## La distribution alimentaire

La distribution des produits alimentaires est un secteur d'activité où le commerce de gros et de détail doivent cohabiter. Récemment, la Montérégie a bénéficié de la migration de centres de distribution de la région montréalaise vers la rive-sud<sup>4</sup>. La concentration observée dans le système de distribution actuel a favorisé les produits standardisés et disponibles en grande quantité. Ce type de distribution n'est accessible que pour un nombre restreint d'entreprises. Or, l'intérêt marqué des consommateurs pour les produits créneaux et locaux nous obligent à ajuster notre système de distribution.

Considérant que localement le développement et l'expansion d'entreprises agricoles et de transformation alimentaire dépend de leur capacité à rejoindre les consommateurs, nous considérons que l'accès aux entreprises de distribution doit être facilité. Les distributeurs de toute taille doivent avoir plus de marge de manœuvre dans leur choix de produits et de plus grands espaces doivent être accordés d'office aux produits régionaux, québécois et canadiens. Des efforts de sensibilisation doivent être faits auprès des propriétaires de marchés d'alimentation de même qu'auprès du public.

Le développement de marchés spécialisés et de marchés publics axés vers des productions à plus petite échelle, des produits biologiques et des produits créneaux haut de gamme comporte des opportunités indéniables. Le rapprochement entre la population et les producteurs et productrices agricoles ne peut que favoriser la fidélisation aux produits locaux. L'instauration de marques régionales devrait se faire dans l'ensemble du Québec pour que les citoyens et citoyennes s'approprient le marché local et s'y reconnaissent.

Cependant, au niveau fédéral, la *Loi sur les aliments et drogues* ainsi que le *Règlement sur l'étiquetage nutritionnel* aura prochainement des répercussions importantes en terme de coûts pour les petits fabricants. Nous considérons que des modifications législatives devraient être faites pour les produits vendus à la ferme et dans les marchés publics afin de ne pas limiter la création et la mise en marché de produits locaux ainsi que le développement des marchés locaux. Nous nous opposons à ce que les mêmes normes d'étiquetage s'appliquent aux produits vendus dans les grandes surfaces et ceux vendus dans les marchés publics et à la ferme.

Nous voulons que des mesures soient prises afin d'encourager le regroupement des producteurs et productrices agricoles ainsi que le maillage entre entreprises pour générer des économies d'échelle, notamment au niveau du transport, de la

---

<sup>4</sup> MAPAQ, *Profil bioalimentaire de la Montérégie*, 2006

promotion et des ressources humaines. Nous considérons que la formation des entrepreneurs et entrepreneures dans les domaines de la mise en marché, du marketing et de la promotion aurait un impact majeur sur le devenir de plusieurs entreprises.

Une distribution alimentaire dynamique et harmonisée dépend largement du réseau de transport accessible et de l'ouverture vers les marchés extérieurs. Or, notre région constitue un carrefour exceptionnel pour l'organisation structurée d'une plateforme logistique agroalimentaire (ACCORD). Ainsi, les entreprises de distribution de produits de consommation bénéficieront de l'accès au transport routier, ferroviaire, maritime, ainsi qu'aux terminaux de reroutage et logistique.

**Les élus ainsi que les partenaires de la CRÉ recommandent à la CAAAQ les pistes de solution suivantes :**

- Exiger la présence de produits régionaux dans les marchés d'alimentation;
- Faciliter l'instauration de marchés publics dans toutes les régions du Québec;
- Modifier la législation en terme de fiche nutritionnelle pour la vente de produits dans les marchés publics et à la ferme;
- Favoriser le regroupement des producteurs et productrices agricoles ainsi que le maillage entre entreprises;
- Offrir de la formation aux entrepreneurs et entrepreneures dans les domaines de la mise en marché, du marketing et de la promotion;
- Favoriser l'implantation de la plateforme logistique agroalimentaire dans la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent (ACCORD).

## La ruralité et le développement régional

La proximité de notre territoire avec la Communauté métropolitaine de Montréal nous amène à vivre des réalités très différentes selon les MRC. Le sud de notre région est essentiellement rural alors que le nord est en partie inclus dans la couronne sud de la Communauté métropolitaine de Montréal. Notre région a vécu l'étalement urbain ainsi que ses effets. L'attraction de Montréal pour les emplois et la formation se traduit par un taux de perdition important pour la région<sup>5</sup>. Or, nous croyons que notre essor économique passe par le développement de notre milieu rural<sup>6</sup>. Notre région possède des atouts majeurs favorisant l'industrie agricole et agroalimentaire, soit la variété et la quantité de produits agricoles, la proximité des marchés extérieurs, la présence d'infrastructures de transports importants ainsi que la qualité des terres et le climat propice à l'agriculture. Cependant, la crise agricole actuelle nous amène à devoir faire certains ajustements dès maintenant.

Au sein de notre CRÉ, notre objectif est d'harmoniser la nécessité de conserver les terres agricoles avec le besoin de développement des entreprises. Nous sommes conscients de la pression exercée sur les terres agricoles de par le nombre important de projets d'utilité publique et énergétique. Nous déplorons un manque de coordination entre la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), le milieu municipal, le gouvernement du Québec et ses ministères et organismes. Nous considérons qu'un meilleur équilibre entre la protection du territoire agricole et le développement de projets d'entreprises peut être établi dans l'optique que l'occupation dynamique du territoire est aussi tributaire du développement économique diversifié au sein des communautés rurales.

Nous souhaitons que les instances locales déploient les efforts nécessaires pour une meilleure planification des projets affectant la zone agricole. Nous prônons donc un rapprochement entre les producteurs et productrices agricoles et les élus et élues municipaux et ce, non pas dans un contexte d'affrontement, mais bien dans une vision de partage des connaissances et des projets d'avenir pour les communautés.

Nous souhaitons que le mandat de la CPTAQ soit revu. Dans le contexte actuel de crise du monde agricole et de dévitalisation des milieux ruraux, nous considérons que la notion de dynamisme économique doit maintenant faire partie des critères d'évaluation des projets soumis à la CPTAQ. Notre CRÉ est prête à consentir les efforts nécessaires pour favoriser l'émergence des projets

---

<sup>5</sup> CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent, *Plan quinquennal 2005-2010*

<sup>6</sup> Idem à 5

en transformation, en agrotourisme et conférant une valeur ajoutée à la ferme, mais elle s'attend à une plus grande ouverture de la CPTAQ pour en permettre la concrétisation. Nous proposons aussi que la CPTAQ tienne compte davantage des instances locales et régionales telles que les MRC et les CRÉ dans l'évaluation des projets car elles sont des références régionales en terme de développement rural.

Les CRÉ ont un rôle de concertation et de dynamisation du développement régional. Or, nos actions dépendent aussi des moyens qui nous sont conférés. Nous proposons donc une décentralisation des sommes en ce qui a trait à l'aide au développement et à l'innovation au sein de chaque territoire.

La vitalité de plusieurs de nos municipalités dépend de l'arrivée de nouveaux citoyens et citoyennes. Notre plan quinquennal vise à augmenter leur intégration dans nos communautés. À cet égard, le gouvernement a un rôle à jouer afin d'encourager les immigrants et immigrantes à choisir les régions rurales plutôt que les grands centres urbains.

**Les élus ainsi que les partenaires de la CRÉ recommandent à la CAAAQ les pistes de solution suivantes :**

- Améliorer la coordination des différents acteurs du développement régional;
- Revoir la notion d'équilibre entre la protection du territoire et le développement économique;
- Favoriser le rapprochement entre les producteurs et productrices agricoles et les élus municipaux;
- Élargir le mandat de la CPTAQ :
  - tenir compte de l'impact économique des projets
  - tenir compte de l'avis des instances locales et régionales (MRC, CRÉ)
- Décentraliser les sommes accordées au développement et à l'innovation;
- Orienter les immigrants et immigrantes vers les régions rurales.

## **Conclusion**

La Conférence régionale des élus de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent est déterminée à utiliser tous les moyens mis à sa disposition pour que son territoire soit un lieu dynamisé par un développement agricole et agroalimentaire original. Nous croyons au potentiel des partenaires de notre région et à la force de la concertation. C'est pourquoi nous travaillons activement à la mise sur pied de notre Table bioalimentaire.

Les principaux objectifs de la Table bioalimentaire de la Vallée du Haut-Saint-Laurent seront :

- Assurer le développement du secteur bioalimentaire dans une perspective de développement durable;
- Améliorer la concertation régionale et interrégionale du milieu bioalimentaire;
- Accentuer la diversification des produits agricoles;
- Promouvoir et soutenir la transformation en facilitant l'accès à des infrastructures spécialisées;
- Encourager le transfert d'expertise, le mentorat et le parrainage pour assurer le développement de la transformation sur des bases de qualité;
- Doter l'industrie bioalimentaire d'une image régionale;
- Encourager le réseautage et le maillage entre les entreprises;
- Soutenir concrètement les entreprises agroalimentaires régionales dans leur stratégie de commercialisation;
- Etc.

Le travail de la CAAAQ est important et doit mener à un renouvellement de l'agriculture, de la transformation et de la distribution. La ruralité et le développement régional sont au centre de nos préoccupations et nous sommes persuadés qu'il est possible de faire autrement pour que toutes les régions du Québec soient fières de la vigueur de leur développement.

De nombreux projets structurants, rentables et viables pourraient voir le jour si plus de mesures facilitantes étaient instaurées au niveau du démarrage d'entreprise et du transfert d'entreprises agricoles, de l'innovation, de la formation ainsi qu'au niveau réglementaire et fiscal. Nous sommes convaincus qu'il est possible de favoriser l'émergence d'entreprises québécoises qui sauront se distinguer et s'ouvrir à de nouveaux marchés.

## Sommaire des recommandations

### Les élus ainsi que les partenaires de la CRÉ recommandent à la CAAAQ les pistes de solution suivantes :

Au niveau de la production agricole :

- S'assurer que les nouvelles productions de masse soient viables économiquement et environnementales;
- Développer une culture d'innovation au sein du secteur de la production agricole par le biais de la formation, notamment dans les domaines de la gestion d'entreprises, de l'innovation technologique, de la diversification des activités de la ferme, des nouvelles productions et des tendances de consommation;
- Favoriser, dans une perspective de développement durable, l'émergence de productions comportant des opportunités économiques intéressantes;
- Revoir la LPTAA afin de faciliter la diversification des activités de la ferme dans une perspective de protection du dynamisme des fermes québécoises;
- Bonifier les initiatives en transfert d'entreprises agricoles;
- Soutenir l'émergence de projets liés à la valeur ajoutée à la ferme;
- Favoriser le maillage entre les entreprises agricoles et les secteurs de la transformation et de la distribution.

Au niveau de la transformation alimentaire :

- Meilleur soutien aux entreprises de transformation, notamment pour le transfert technologique, la formation en stratégie d'affaire et la mise en application de normes de salubrité et traçabilité (ACCORD);
- Mise sur pied d'un incubateur d'entreprises de transformation (ACCORD);
- Faciliter le démarrage de nouvelles entreprises de transformation par l'assouplissement de certaines législations (*Loi sur les produits alimentaires* et règlements correspondants, *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* et règlements correspondants);
- Appuyer le développement des services conseils en gestion agricole;
- Établir un réseautage régional et interrégional au sein du secteur de la transformation (ACCORD).

Au niveau de la distribution alimentaire :

- Exiger la présence de produits régionaux dans les marchés d'alimentation;
- Faciliter l'instauration de marchés publics dans toutes les régions du Québec;
- Modifier la législation en terme de fiche nutritionnelle pour la vente de produits dans les marchés publics et à la ferme;
- Favoriser le regroupement des producteurs et productrices agricoles ainsi que le maillage entre entreprises;
- Offrir de la formation aux entrepreneurs et entrepreneures dans les domaines de la mise en marché, du marketing et de la promotion;
- Favoriser l'implantation de la plateforme logistique agroalimentaire dans la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent (ACCORD).

Au niveau de la ruralité et du développement régional :

- Améliorer la coordination des différents acteurs du développement régional;
- Revoir la notion d'équilibre entre la protection du territoire et le développement économique;
- Favoriser le rapprochement entre les producteurs et productrices agricoles et les élus municipaux;
- Élargir le mandat de la CPTAQ :
  - tenir compte de l'impact économique des projets
  - tenir compte de l'avis des instances locales et régionales (MRC, CRÉ)
- Décentraliser les sommes accordées au développement et à l'innovation;
- Orienter les immigrants et immigrantes vers les régions rurales.